



Orléans, le 30 septembre 2021

A

Joanna Pfeiffer, Olivier Lelarge, *Secrétaires académiques*

CONVOCATION

Cher-e Camarade,

Tu es convoqué-e au prochain **Congrès d'étude**, dont tu es membre*, qui aura lieu le

Jeudi 14 octobre 2021
de 8h à 17h

À Bourges

Reçois, Cher-e Camarade, nos meilleures salutations syndicalistes.

Joanna Pfeiffer, Olivier Lelarge, *Secrétaires académiques*

*Selon le Décret n° 82-447 du 28 mai 1982, modifié par le Décret n°2013-451 du 31 mai 2013 - art. 1 :
« **Art. 13** - Des autorisations spéciales d'absence sont accordées, sous réserve des nécessités du service, aux représentants des organisations syndicales mentionnées aux 1° et 2°, qui sont mandatés pour **assister aux congrès syndicaux ou aux réunions de leurs organismes directeurs, dont ils sont membres élus ou pour lesquels ils sont nommément désignés** conformément aux dispositions des statuts de l'organisation, dans les conditions suivantes : [...]

2° Cette limite est portée à vingt jours par an lorsque l'agent est appelé à participer aux congrès ou aux réunions des organismes directeurs des organisations syndicales internationales, ou aux congrès et aux réunions des organismes directeurs des unions, **fédérations ou confédérations représentées au conseil commun de la fonction publique. Les mêmes droits sont ouverts pour les syndicats nationaux qui leur sont affiliés. Les refus d'autorisation d'absence opposés à ce titre font l'objet d'une motivation de l'administration.** »

SNES-FSU Orléans-Tours – 29 boulevard Rocheplatte – 45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 780 780 **Fax** : 02 38 780 781

Site Internet : www.orleans.snes.edu **Mél** : s3orl@snes.edu